NOUVELLE-CALEDONIE
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD
COMMUNE DE LA FOA

La Foa

PLAN D'URBANISME DIRECTEUR
COMMUNE DE LA FOA
II. 4 - DOCUMENTS GRAPHIQUES
PARTIE SUD DE LA COMMUNE

N

Approuvé le 20/04/2018 par la délibération n° 1-2018/APS

Indice	Date	Modification	
			Architecture & Urbanisme Nouvelle-Calédonie
			Date: 20 Avril 2018
			Echelle: 1/25 000
			II.4

BOULOUPARIS

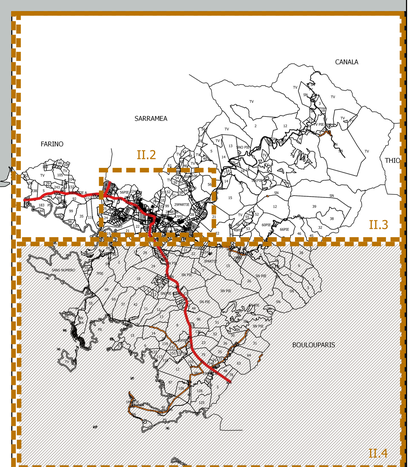

Liste des plans

Planche II. 1 : Ensemble de la commune
Planche II. 2 : Village
Planche II. 3 : Partie Nord de la commune
Planche II. 4 : Partie Sud de la commune

II.1

Légende

Fond de plan

- Limite communale
- Route Territoriale / Provinciale
- Route municipale

Zonage du PUD de la commune de LA FOA

- UA : Zone urbaine centrale
- UAE : Zones urbaines d'activités économiques
- UAE1 : Zones urbaines d'activités économiques 1
- UB : Zones urbaines résidentielles
- UE : Zones urbaines d'équipements
- ULT : Zones urbaines de loisirs et de tourisme
- UR : Zones urbaines d'habitat rural
- AUB : Zones à urbaniser résidentielles
- AULT : Zones à urbaniser de loisirs et de tourisme
- AUR : Zones à urbaniser d'habitat rural
- A : Zones agricoles
- AC1 : Zones agricoles constructibles 1
- ANC : Zones agricoles non constructibles
- NLT : Zones naturelles de loisirs et de tourisme
- NP : Zones naturelles protégées
- NPfs : Zones naturelles protégées de forêts sèches
- TC : Zones de terres coutumières

Fond de plan: extraction SHP de données de la DITTT, de l'ADRAF, de la DAVAR, généralisation des données à la précision de 1/40 000e, 1/5 000e.
Parcellaire: extraction SHP de données de la DITTT, généralisation des données à la précision de 1/40 000e, 1/5 000e.
Servitudes: extraction DXF de données d'Enercal et numérisation de données d'après le dossier de servitudes constitué par Design Architecture & Urbanisme, généralisation des données à la précision de 1/40 000e, 1/5 000e.
Zonage: numérisation du zonage d'après les études du bureau d'étude Design Architecture & Urba nisme, généralisation des données à la précision de 1/40 000e, 1/5 000e.
Nota: le parcellaire et l'emprise des bâtiments ne sont donnés qu'à titre informatif